

jamais à le faire. L'idée que le premier ministre interdise aux députés de venir à la Chambre n'est qu'un canard.

Des voix: Bravo!

M. le président: A l'ordre. J'espère que nous ne nous éterniserons pas sur ce point. J'estime qu'il a un certain rapport. Au cours du débat, des députés ont soulevé la question de la période des questions et du système de roulement. Dans un sens, elle est pertinente. On demande actuellement au comité d'approuver la nomination de ministres d'État, et, à mon avis, la question soulevée revêt une certaine importance. Je cède la parole au député de Cape Breton-East Richmond, puis ce sera au tour du représentant de Saint-Jean-Lancaster, mais j'ose espérer que nous ne passerons pas le reste de la séance à discuter du système de roulement.

M. MacInnis: Je soulève la question de privilège. En ce faisant, je suis disposé à mettre mon siège en jeu avec la déclaration que je viens de faire, pourvu que le ministre ait le cran de risquer son siège sur son démenti de mes dires. Il existe déjà un précédent dans l'histoire de la Chambre. Que le premier ministre ait demandé ou ordonné au ministre de ne pas se présenter à la Chambre lorsqu'il ne figure pas au tableau de présence ou non, je soutiens que les ministres ont reçu de telles instructions, le compte rendu le prouve, et je risquerai mon siège sur ce qu'accusent ces preuves, si le ministre est disposé à risquer son démenti de même.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je maintiens ce que j'ai dit—que, en tant que membre du cabinet, ministre de la Couronne, je me suis trouvé à la Chambre pendant la période des questions en dehors des jours où je dois y être selon le tableau de présence; que je n'ai pas eu que je n'ai pas et j'en suis certain, n'aurai pas besoin de solliciter la permission du premier ministre pour ce faire. Si l'honorable député a dans la tête une idée qu'il existe un système bizarre auquel il croit, il a droit à ses convictions. Je ne fais que dire ce que je sais d'après mon expérience personnelle.

M. MacInnis: Je présente mes excuses au ministre. Je n'ai jamais dit que le ministre était le membre du cabinet auquel je faisais allusion. Je n'ai pas nié la déclaration du ministre, mais j'ai dit, et je le répète, que je mise mon siège sur la prémisse que le hansom fait état de cette déclaration selon laquelle un membre du gouvernement aurait reçu l'ordre de s'absenter de la Chambre un jour où son nom ne figurait pas au tableau. Je le répète: Je ne nie pas ce que le ministre dit, mais s'il entend nier ce que je dis, il devrait miser son siège, parce que c'est ce que je fais moi-même.

L'hon. M. Drury: Nous devrions, je pense, mettre fin à cette discussion, ne pas gaspiller le temps de la Chambre ni le mien, à chercher à nier ce que l'honorable représentant a dit.

M. Bell: Le ministre consentirait-il, maintenant que la question a été soulevée, à demander officiellement à l'Orateur—je sais que Son Honneur a évité de rendre une décision sur la question lorsqu'elle a été soulevée pendant

[L'hon. M. Drury.]

la période des questions mais maintenant qu'elle est sur le tapis, nous allons nous en inquiéter, nous allons nous demander si nous verrons jamais ces nouveaux ministres ici—nous croyons qu'ils seront peut-être des fonctionnaires et hommes d'affaires qui ne seront jamais élus au Parlement...

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: C'est ce que nous voulons savoir. Ces ministres d'État seront-ils tenus d'être ici? Le ministre ne convient-il pas que nous devrions obtenir une décision formelle de l'Orateur sur toute cette question du tableau de présence et régler l'affaire une fois pour toutes?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Drury: Le député a demandé si les ministres d'État vont paraître à la Chambre. Je peux lui assurer que les personnes nommées en vertu de ce projet de loi auront toutes les qualités voulues pour siéger à la Chambre comme tout autre ministre.

M. Bell: On ne nommera jamais comme ministre d'État une personne qui n'aurait pas été élue à la Chambre des communes. Est-ce là l'assurance qu'on me donne?

L'hon. M. Drury: Le même genre de personnes que dans le passé seront nommées à la tête de ministères, de départements d'État et aux postes de ministres sans portefeuille.

• (9.50 p.m.)

M. McGrath: Monsieur le président, pour cette même question...

M. le président: A l'ordre! Le député d'Oxford a la parole.

M. Nesbitt: Monsieur le président, le ministre qui vient de se rasseoir répondrait-il à une question? Comme le parti dont il est membre a autrefois, alors que j'étais député, nommé un ministre de Montréal qui n'était pas député—je songe ici à M. Marler qui a été ministre des Transports pendant pas mal de mois avant d'être élu à la Chambre—nous donnerait-il l'assurance qu'aucun ministre d'État ne sera choisi parmi des gens qui ne sont pas député?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je ne puis que répéter ce que j'ai dit plus tôt et assurer à la Chambre que la nomination des ministres, des ministres d'État et des ministres sans portefeuille se fera comme par le passé.

M. MacInnis: Le ministre...

M. le président: A l'ordre. J'ai dit il y a un moment qu'il s'agissait, à mon avis d'un échange profitable, et je ne veux pas, à moins que les députés ne le désirent, y mettre fin maintenant. J'essaie de donner la parole au député de Gander-Twillingate, qui voudrait faire une observation...

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.